



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Adaptation de la société au vieillissement

Question au Gouvernement n° 669

Texte de la question

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT

Mme la présidente . La parole est à Mme Véronique Besse.

Mme Véronique Besse . Ma question s'adresse à Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles. Il y a quelques jours, lors d'un match de football dans ma circonscription, j'ai rencontré Robert, 79 ans, dont la poignée de main ferme et le regard droit s'accompagnent d'une manière très personnelle de parler de ses nombreux projets. Avec des mots simples, il a exprimé ce que beaucoup de personnes de son âge ressentent : l'âge de la retraite n'est pas celui de l'effacement, mais celui de la transmission.

Il est temps pour notre société d'écouter tous les Robert, de faire de la place à cette génération, de reconnaître le rôle de nos aînés, qui apportent avec enthousiasme leur expérience, du lien, et partagent leur envie. Il faut changer de regard : nos aînés ne sont pas des fardeaux, mais un formidable réservoir de vitalité, d'énergie et d'engagement.

Notre devoir est de bâtir une société dans laquelle la vieillesse est une promesse de continuer à participer à l'esprit de corps de la nation. Pour y parvenir, les services de l'État doivent accompagner la transition entre la vie active professionnelle et une vie active au service du bien commun, favoriser l'engagement associatif et citoyen et valoriser la solidarité locale, qui permet de maintenir nos aînés au cœur de la cité, et non à la périphérie de la vie.

À l'heure où nous débattons de la fin de vie – je suis très opposée à ce texte –, je ne me résoudrai jamais à ce que l'unique préoccupation de la société à l'égard de Robert soit sa mort en service de soins palliatifs ou par euthanasie. Ce serait une démission morale.

En tant que présidente du groupe d'études « Longévité et adaptation de la société au vieillissement », ce sujet me tient à cœur. Une grande politique nationale permettant à nos aînés de rester pleinement vivants au service de la cité est-elle à l'ordre du jour ? Si c'est le cas, les parlementaires doivent y être associés.
(*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RN, DR et UDR.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'autonomie et du handicap.

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, *ministre déléguée chargée de l'autonomie et du handicap* . Permettez-moi tout d'abord de revenir sur la fin de vie, puisque vous faites l'amalgame entre les personnes âgées et les personnes concernées par l'aide à mourir, au cœur de la proposition de loi actuellement examinée dans l'hémicycle. Il n'y a pas de rapport direct...

Mme Anne-Laure Blin . Malheureusement si !

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, *ministre déléguée*puisque le droit à l'aide à mourir concerne des personnes atteintes d'une maladie incurable, qui provoque des souffrances très grandes, et dont le pronostic vital est très faible compte tenu de cette maladie.

Mme Anne-Laure Blin . Ce n'est pas cela qu'il y a dans le texte.

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, *ministre déléguée* . Ce texte n'a donc aucun lien avec un projet de société pour nos personnes âgées. En revanche, je vous rejoins : la place des personnes âgées dans notre société doit être pleine et entière. Il nous faut lutter contre l'âgisme, et reconnaître la citoyenneté et le bénévolat de nos concitoyens âgés. Cette préoccupation est au cœur de mes échanges avec le Conseil de l'âge, qui rendra bientôt publiques les propositions sur lesquelles il travaille.

L'augmentation du nombre de personnes très âgées au cours des prochaines années annonce un mur démographique et suscite de nouvelles questions et de nouveaux besoins. Le gouvernement, en coopération avec les départements, les parlementaires et les acteurs de terrain, cherche à apporter des réponses à cette évolution et à satisfaire les besoins présents et futurs grâce à différentes mesures : prévention de la perte d'autonomie, information, orientation et développement de l'attractivité des métiers liés au grand âge, adaptation des logements, accès à la santé, entre autres. Nous réfléchissons à tous ces sujets dans la perspective de politiques publiques. Je me tiens à votre disposition pour répondre aux questions que... (*Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de Mme la ministre.*)

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Besse](#)

Circonscription : Vendée (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 669

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Autonomie et handicap

Ministère attributaire : Autonomie et handicap

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 mai 2025